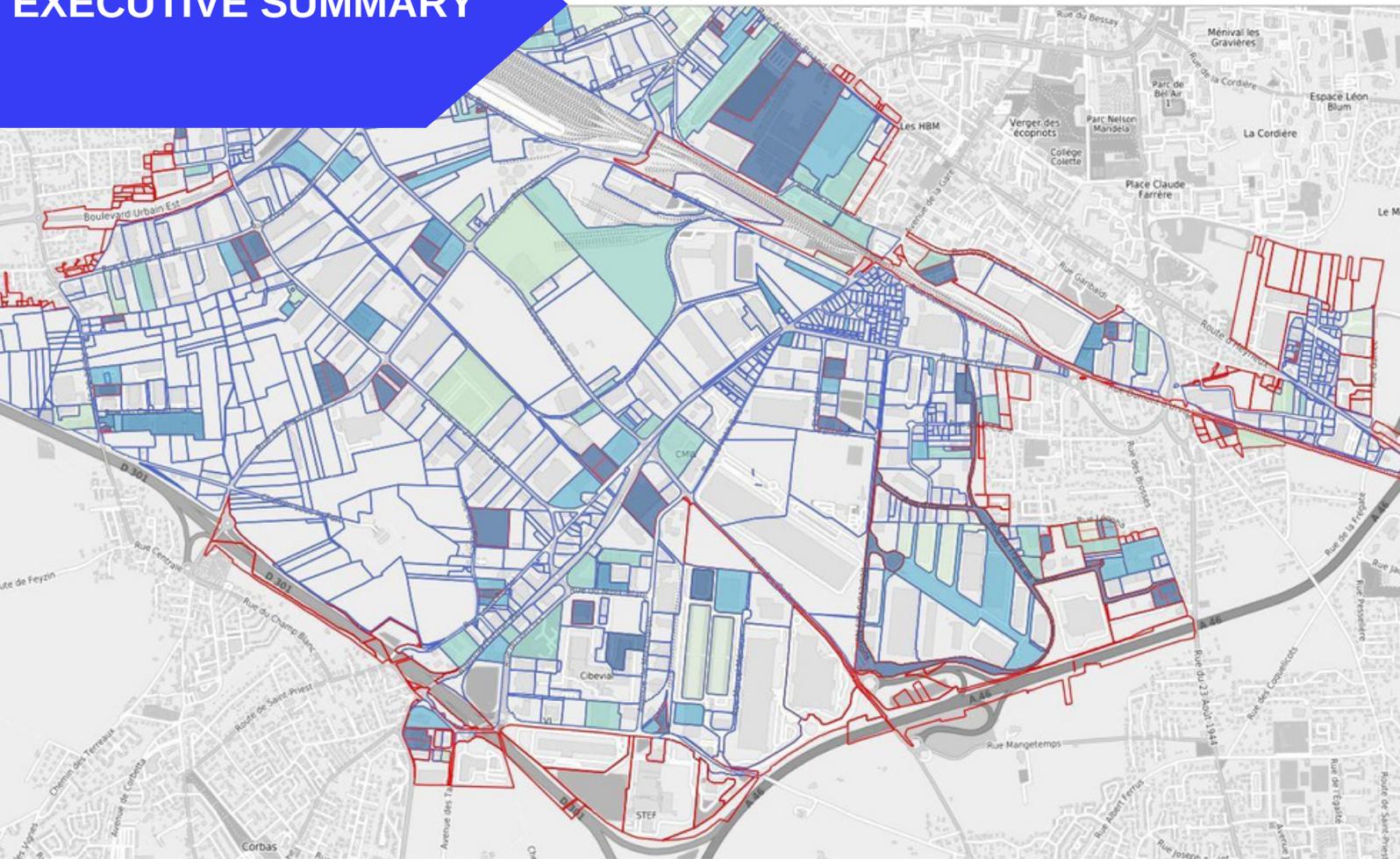


EXECUTIVE SUMMARY



ETUDE SUR-MESURE

EXPERTISE
ECONOMIE
MOBILITE
URBANISME 

Intitulé de l'étude : Inventaire des Zones d'Activités Économiques

Le département Etudes & data de la CCI Nice Côte d'Azur a accompagné la **Communauté d'Agglomérations de la Riviera Française (CARF)** afin d'établir un Inventaire des Zones d'Activité Économiques (IZAE) situées sur son territoire, conformément à la loi.

Dans cet objectif, l'équipe d'experts en Urbanisme Foncier d'activités a réalisé cet inventaire autour de 5 grandes étapes proposées.

Durée de réalisation : 4 mois

Focus

L'article 220 de la loi « *Climat et Résilience* » impose aux EPCI, sous un certain délai, d'établir un inventaire précis des ZAE situées sur leur territoire.

Pour chacune d'entre elles, celui-ci doit notamment comporter un état parcellaire des unités foncières (surfaces, propriétaires...), l'identification des occupants et le taux de vacance. De plus, l'inventaire a dû faire l'objet d'une consultation des propriétaires et occupants des ZAE.

Méthodologie

1. Définition et délimitation des ZAE à inventorier
2. Production de l'état parcellaire des unités foncières & propriétaires
3. Production de la liste des occupants
4. Production de la donnée sur la vacance
5. Consultation des propriétaires et occupants

Indicateurs de prise de décision

L'inventaire a permis d'identifier plus de 10 zones d'activités réglementaires réparties du littoral jusqu'au Moyen Pays de la CARF.

Ainsi, la CARF a pu transmettre cet inventaire à l'autorité compétente en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

